

## PRODUCTION ET POLITIQUE MONÉTAIRES À CHYPRE à l'époque hellénistique et sous l'Empire

Evangéline MARKOU

**Abstract.** This paper presents a general overview of the coin production and circulation in Cyprus during the Hellenistic and Roman periods. The paper discusses the coin types and weight standards and tackles questions regarding attribution and circulation. Coin evidence suggests that during the Ptolemaic period the mints in Cyprus contributed actively to the royal production, from the third century onwards. The Ptolemies probably appreciated and exploited the past minting experience of the local kings. During the roman period the relationship between Cyprus and Rome in terms of coin production seems less favorable, compared to that of other mints in the east.

Le monnayage chypriote des époques archaïque et classique est autonome et se caractérise par certains traits propres à la production monétaire des rois locaux : les monnaies portent une iconographie originale, des légendes en syllabaire chypriote, alphabet grec ou phénicien, et possèdent des étalons qui varient selon les époques et les métaux <sup>1</sup>.

---

1. Pour les émissions chypriotes des époques archaïque et classique, voir les catalogues des collections de Paris et de Londres dans E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines, deuxième partie, description historique, tome deuxième*, Paris, 1910, et G.F. Hill, *Catalogue of the Greek coins of Cyprus in the British Museum*, Londres, 1904 (dépassés sur plusieurs points mais toujours fondamentaux), ainsi que le catalogue récent de la collection de la BCCF (en grec 2007, et en anglais 2009). Pour une mise à jour des aspects et problèmes du monnayage chypriote, voir A. Destrooper-Georgiades, « Les monnayages des cités-royaumes de Chypre : quelques aspects et problèmes », *AJN* 53, 2007, p. 9-63. Pour la bibliographie récente sur la numismatique chypriote voir les *Chroniques numismatiques chypriotes* publiées dans les *CCEC* (le plus récent présenté par M. Amandry, « Chronique numismatique chypriote (IV) », *CCEC* 38, 2008, p. 227-239), la revue *Transeuphratène* (récemment A. Destrooper-Georgiades, « Bulletin d'information. Chypre. Numismatique », *Transeuphratène* 33, 2007, p. 139-177), et les *Survey of Numismatic Research* (le plus récent couvre la période 2002-2007 et date de 2009, à l'occasion du XIV<sup>e</sup> Congrès International de Numismatique de Glasgow : M. Amandry, « Chypre », dans M. Amandry, D. Bateson (eds.), *A Survey of Numismatic Research 2002-2007*, International Numismatic Commission, Special Publication 15, Glasgow 2009, p. 87-89).

Depuis les toutes premières émissions datées de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la période de l'insertion de l'île de Chypre parmi les conquêtes d'Alexandre III (en 332) constitue la seule parenthèse à cette autonomie monétaire<sup>2</sup>. Le Macédonien produisit dans les ateliers locaux chypriotes un monnayage à son iconographie et à son nom<sup>3</sup>, qui continua même après sa mort en 323. On ne sait pas toujours si, pendant ces années, les émissions royales chypriotes ont cessé complètement ; on peut toutefois remarquer qu'elles ressurgissent pendant les guerres de ses successeurs pour le contrôle de Chypre, et continuent de manière plus ou moins régulière jusqu'à la suppression des royaumes en tant qu'unités autonomes par Ptolémée I<sup>er</sup>, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Rien dans la lecture des textes et dans le silence des témoignages numismatiques ne permet de supposer que les royaumes qui n'ont pas été « punis » par le Lagide continuent à produire un monnayage local après l'année 306 au plus tard<sup>5</sup>, avec une seule exception. Le dernier monnayage royal et autonome chypriote est en effet celui que Ménélas frappe en tant que roi de Salamine, entre 309 et 306 av. J.-C. Le frère de Ptolémée I<sup>er</sup> s'approprie le titre et l'iconographie royale locale, ainsi que l'écriture syllabique chypriote, dans le cadre de la propagande politique de Ptolémée qui marque la fin des *pa-si-le-wo-se* chypriotes de l'époque des royaumes autonomes et le début de l'ère ptolémaïque<sup>6</sup>.

Les rois de Chypre ne peuvent plus exister, car un nouveau roi (*basileus*) est né : à partir de 305/4 Ptolémée I<sup>er</sup> adopta le titre royal pour proclamer sa souveraineté sur l'Égypte<sup>7</sup>,

---

2. Selon Arrien (*Anabase* II, 20, 3) les Chypriotes se sont rendus auprès d'Alexandre à Sidon avec une flotte de 120 navires, pour lui déclarer leur soumission après sa victoire à Issos contre Darius en 333.

3. Pour les émissions d'Alexandre à Chypre voir E.T. Newell, « Some Cypriot Alexanders », *NC* 15, 1915, p. 294-322 ; M.J. Price, *The coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus. A British Museum Catalogue*, Londres et Zurich, 1991 ; G. Le Rider, *Alexandre le Grand. Monnaie, finances et politique*, Paris, 2003, surtout p. 192 et suivantes ; H.A. Troxell, « A new look at some Alexander staters from Salamis », dans M. Amandry, S. Hurter (eds.), *Travaux de numismatique offerts à Georges Le Rider*, Londres, 1999, p. 359-367 ; H.A. Troxell, « Alexanders from Soli on Cyprus », dans R. Ashton, S. Hurter, G. Le Rider, R. Bland (eds.), *Studies in Greek Numismatics in memory of Martin Jessop Price*, Londres, 1998, p. 339-344.

4. Selon Diodore (XIX, 79, 4-6), Ptolémée I<sup>er</sup>, qui a comme mission d'éliminer les rois qui lui étaient infidèles, arrive en personne à Chypre en 312. Les royaumes de Kition, Amathonte, Marion et, par la suite, ceux de Salamine et de Paphos tombent l'un après l'autre.

5. Malgré la mention par Athénée (XIII, 576e) du mariage du roi de Soloi Eunostos avec la fille de Ptolémée, Eiréné – ce qui signifie qu'il fait partie de la famille de Ptolémée –, rien ne nous permet de supposer qu'il a continué à régner sur Soloi ou sur Chypre, ni qu'il a continué à émettre un numéraire en son nom.

6. E. Markou, « Menelaos, king of Salamis », à paraître dans les *Actes du Colloque en l'honneur d'Ino Nicolaou, Nicosie 23-24 novembre 2007*.

7. Ptolémée I<sup>er</sup> et les autres Successeurs, dont Séleucos, Cassandre et Lysimaque, suivront Antigone et son fils Démétrios qui se proclamèrent *basileis* (rois), à la suite de leur triomphe sur Ptolémée I<sup>er</sup> à Salamine de Chypre en 306. Sur ce sujet voir Will 1979, p. 74-77.

reprit en 295/4 l'île de Chypre <sup>8</sup>, qu'il avait entre temps perdue contre Démétrios fils d'Antigone en 306, et établit son pouvoir sur la Cyrénaïque, sur de nombreuses cités de la côte d'Asie Mineure <sup>9</sup>, puis, quelques années plus tard, sur la Phénicie et la Syrie du sud, régions que ses successeurs conservèrent jusqu'en 200 <sup>10</sup>. Les Ptolémées contrôlent alors l'île de Chypre pendant deux siècles, jusqu'à son annexion par Rome, en accomplissant de cette manière deux objectifs principaux : la maîtrise sur mer en Méditerranée orientale et le contrôle des matières premières indispensables, dont le cuivre et le bois, qui manquaient à l'Égypte <sup>11</sup>. La politique monétaire de la dynastie des Lagides est originale et présente un intérêt particulier <sup>12</sup>. Au début Ptolémée I<sup>er</sup> frappa des *alexandres*, c'est-à-dire des tétradrachmes en argent de poids attique de *ca.* 17,20 grammes aux types d'Alexandre III ; mais, vers 315, il changea l'iconographie et représenta au droit la tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant décorée des cornes de Zeus Ammon, du diadème royal et de l'égide de Zeus, et au revers une Athéna combattante debout à droite, un aigle sur un foudre dans le champ devant ses pieds, avec la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ <sup>13</sup> (*Fig. 1*). Vers 310 et après la victoire d'Ipsos, Ptolémée I<sup>er</sup> abandonna l'étalon *attique* et inaugura un nouvel étalon, l'étalon *lagide*, composé de tétradrachmes d'argent d'un poids de *ca.* 15,70 grammes, diminués par la suite, avec l'adoption de types nouveaux à la tête de Ptolémée au droit et à l'aigle au revers, de 14,90 grammes, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*Fig. 2*), ce qui nous oblige à les dater après la prise du titre de roi en 305/4 <sup>14</sup>. Le poids diminue encore, vers 295, à 14,25 grammes, et demeura à peu près stable jusqu'à la fin de la dynastie au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. <sup>15</sup>. Cette démarche concernant la monnaie avait un objectif fiscal et des conséquences très profitables pour les caisses égyptiennes, qui s'expliquent par la fermeture du marché monétaire <sup>16</sup> : le voyageur qui venait en Égypte était obligé d'échanger ses tétradrachmes de poids attico-alexandrin de *ca.* 17,32 grammes, en circulation dans tous les autres royaumes hellénistiques, contre les tétradrachmes de *ca.* 14,25 grammes de poids lagide, qui avaient cours légal dans les

8. Will 1979, p. 90. Ptolémée sera rétabli en 295/4 sur l'île de Chypre, après sa défaite de 306.

9. Picard 2003, p. 17.

10. Nicolet-Pierre 2002, p. 215.

11. Pour les produits importés et exportés de Chypre pendant les périodes étudiées, connus à travers les sources, voir D. Michaelides, « The economy of Cyprus during the Hellenistic and Roman Periods », dans V. Karageorghis, D. Michaelides (eds.), *The Development of the Cypriot Economy. From the Prehistoric Period to the Present Day*, Nicosie, 1996, p. 139-152.

12. Davesne 2005, p. 178.

13. Nicolet-Pierre 2002, p. 215 ; Mørkholm 1991, p. 64 ; Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 131, n<sup>os</sup> 31-32.

14. Mørkholm 1991, p. 65.

15. Nicolet-Pierre 2002, p. 215 ; Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 36 et 134-135.

16. Picard 2003, p. 29-30 ; O. Picard, « L'apport des monnaies des fouilles d'Alexandrie », dans Duyrat, Picard 2005, p. 82.

territoires contrôlés par Ptolémée. La taxe d'échange, calculée à plus de 15% ou trois grammes d'argent, constituait alors un profit non négligeable pour Ptolémée <sup>17</sup>.



1. *Ptolémée I<sup>er</sup> (323-283/2), Alexandrie. Tétradrachme d'argent, 15,70 grammes.*  
Tête d'Alexandre coiffée de la peau d'éléphant / Athéna combattante à droite ; aigle les ailes fermées debout sur un foudre. Légende : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.  
Coll. du Chastel 288, d'après Le Rider, De Callataÿ, 2006, p. 131, n° 32.
2. *Ptolémée I<sup>er</sup> (323-283/2), Alexandrie, Tétradrachme d'argent, 14,87 grammes.*  
Tête de Ptolémée I<sup>er</sup> / Aigle debout à gauche sur un foudre. Légende : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ.  
Copenhague, d'après Mørkholm, 1991, pl. VI, fig. 97.
3. *Ptolémée II (285-246), avec portrait d'Arsinoé II, 261/0-240, Alexandrie, octodrachme d'or, 27,80 grammes.*  
Tête voilée d'Arsinoé / Double corne d'abondance. Légende ΑΡΙΣΤΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ.  
Copenhague SNG 134, d'après Mørkholm, 1991, pl. XVIII, fig. 295.

*Figures 1-3.*

En même temps Ptolémée I<sup>er</sup> frappa des émissions d'or : le statère (*chrysous*) de *ca.* 7,15 grammes avait la valeur de 11 tétradrachmes d'argent de *ca.* 15 grammes. L'émission de *trichryson*, c'est-à-dire de la monnaie valant trois fois l'unité d'or, d'un poids de *ca.* 17,80 grammes, aux mêmes types que les tétradrachmes d'argent, et le monnayage en bronze composé de plusieurs dénominations <sup>18</sup>, attestent l'achèvement du

17. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 135 ; F. De Callataÿ, « L'instauration par Ptolémée I<sup>er</sup> Sôter d'une économie monétaire fermée », dans Duyrat, Picard 2005, p. 119.

18. Lorber 2005, p. 135-137 et 149, tab. 1 ; Nicolet-Pierre 2002, p. 215 ; Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 38 sq. Pour les noms des espèces en bronze dans la documentation égyptienne, voir F. Burkhalter, O. Picard, « Le vocabulaire financier dans les papyrus et l'évolution des monnayages lagides en bronze », dans Duyrat, Picard 2005, p. 80.

système monétaire inauguré par Ptolémée I<sup>er</sup>, qui a été adopté par Ptolémée II Philadelphe (285-246) pendant les vingt-cinq premières années de son règne. La seule exception est la série des *décadrachmes* d'argent de *ca.* 35,50 grammes, suivie des séries d'*octodrachmes* d'or de *ca.* 27,80 grammes émises après la mort de sa sœur-épouse Arsinoé II (*ca.* 270), issues des mêmes coins de droit<sup>19</sup>. Ces monnaies représentent au droit la tête d'Arsinoé voilée, coiffée d'une couronne diadémée, et au revers une double corne d'abondance remplie de fruits et ornée de bandelettes avec la légende ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ (*Fig. 3*)<sup>20</sup>.

Aux alentours de 261/0, le roi frappe deux nouvelles séries en or de *ca.* 27,80 grammes : l'une copie les *décadrachmes* d'argent, frappés à cette époque et qui pèsent aux alentours de 27,80 grammes, et l'autre représente les portraits géminés de Ptolémée I<sup>er</sup> et de son épouse Bérénice au droit, avec la légende ΘΕΩΝ (*dieux*), et de Ptolémée II et d'Arsinoé au revers, avec la légende ΑΔΕΛΦΩΝ (*frères*) (*Fig. 4*). Ces monnaies sont désignées dans les papyrus par le nom de *mnaia* (*mnaion* au singulier), « mine », nom qui renvoie à leur valeur en argent (une *mna* vaut cent drachmes)<sup>21</sup>. La moitié s'appelait, toujours selon la valeur en drachmes d'argent, *pentekontadrachma*, c'est-à-dire cinquante drachmes, et le rapport entre l'or et l'argent s'élevait de 1 à 12,8, *ratio* auquel on devra ajouter le supplément du taux de change de 4%<sup>22</sup>.

Entre 265 et 261/0, date qui coïncide avec les émissions en or décrites ci-dessus, le monnayage de bronze de Ptolémée II est à nouveau transformé en Égypte<sup>23</sup> : des pièces très lourdes (jusqu'à presque 100 g) sont émises aux têtes d'Ammon, de Zeus ou d'Alexandre (celle-ci coiffée de la peau d'éléphant) au droit, et à l'aigle, les ailes fermées ou ouvertes, ou à deux aigles au revers, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, dont on connaît huit dénominations différentes<sup>24</sup>.

À Chypre trois ateliers fonctionnent de façon durable après 295 : Salamine, Paphos, Kition. Néanmoins, l'attribution des émissions des trois premiers Ptolémées à ces ateliers chypriotes se heurte à des difficultés : malgré le fait que l'*archè* émettrice ne fasse aucun doute, puisque les Lagides emploient les mêmes types caractéristiques et des légendes grecques toujours claires, l'absence de marque d'atelier fait défaut. La répétition iconographique marquée de l'effigie du fondateur de la dynastie, Ptolémée I<sup>er</sup>, chez ses successeurs et les légendes grecques ne fournit en effet pas d'informations sur le lieu de

19. Mørkholm 1991, p. 102.

20. Troxell 1983, p. 35-70, pl. 2-10.

21. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 149-153 ; Nicolet-Pierre 2002, p. 216 ; Mørkholm 1991, p.104.

22. Le Rider, De Callataÿ (2006, p. 105) rappellent un exemple caractéristique de cet échange, connu à travers le papyrus de Zénon daté de *ca.* 258/7 : 37 *mnaia* d'or valent 3.700 drachmes d'argent. Si l'on ajoute la plus-value (*épallagè*) de 4%, on arrive à un bénéfice de 148 drachmes d'argent ( $37 \times 100 + 4\% = 3.700 + 148$ ).

23. Lorber 2005, p. 137.

24. Lorber 2005, p. 137-138 et 150, tab. 2 ; Mørkholm 1991, p. 105 et pl. 2.

la frappe. Comme les marques d'atelier, en forme de monogrammes, n'apparaissent qu'à partir du III<sup>e</sup> siècle, il est extrêmement difficile de savoir si les émissions des trois premiers Ptolémées ont été frappées à Chypre, en Asie Mineure, ou même à Alexandrie <sup>25</sup>.



**4. Ptolémée II (285-246), Alexandrie, 261/0-240, mnaion d'or, 27,71 grammes.**  
Bustes géminés de Ptolémée I<sup>er</sup> et de Bérénice avec la légende ΘΕΩΝ / Bustes géminés de Ptolémée II et d'Arsinoé avec la légende ΑΔΕΛΦΩΝ.  
Copenhague SNG 132, d'après Mørkholm, 1991, pl. XVIII, fig. 297.

**5. Ptolémée III (246-222), Chypre, bronze, 20,42 grammes, 28 mm.**  
Tête de Zeus Ammon / Statue d'Aphrodite debout sur une base, coiffée d'un haut *polos*, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ.  
D'après BCCF, p. 126, n° 14, pl. XIII.

**6. Ptolémée V (205/4-181/0), an 2 = 204/3, Salamine (Chypre), octodrachme d'or, 27,73 grammes.**  
Tête voilée d'Arsinoé II / Double corne d'abondance avec la légende ΑΡΙΣΤΟΝΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ.  
Dans le champ à gauche, date LB (an 2) et dans le champ à droite, en haut canthare, en bas Σ Α (atelier de Salamine).  
D'après BCCF, p. 127, n° 21, pl. XIII.

*Figures 4-6.*

Une série de monnaies de bronze de Ptolémée III Évergète (246-221) représente au droit la tête de Zeus Ammon et au revers une statue féminine debout sur une base, coiffée d'un haut *polos*, avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*Fig. 5*) <sup>26</sup>. La série, connue en cinq

25. Il apparaît que des *octodrachmes* avec Arsinoé ont été frappés à Chypre (Salamine, Kition et Paphos) en même temps que les émissions à Alexandrie et en Phénicie. Sur ce sujet voir surtout Troxell 1983, p. 62-64 ; Mørkholm 1991, p. 104 ; Davesne 1994, p. 15 ; Davesne 2005, p. 177, 184.

26. Svoronos 1904, nos 1005-1009 ; BCCF, p. 126, n° 14, pl. XIII ; Lichocka 1986, p. 321-322, pl. 1-4.

modules, est attribuée à Chypre, d'une part grâce à son iconographie qui renvoie aux cultes locaux, notamment à l'Aphrodite Paphienne, et faisant même allusion au culte officiel d'Aphrodite-Arsinoé<sup>27</sup>, d'autre part grâce au lieu de découverte de ces monnaies<sup>28</sup>.

À partir de Ptolémée V (204/3-181/0) les marques des trois ateliers principaux chypriotes sont bien indiquées sur les monnaies, grâce aux monogrammes qui renvoient à Salamine, à Paphos et à Kition<sup>29</sup>. Citons par exemple un *octodrachme* d'or daté de l'an 2 – LB – (204/3) de Ptolémée V, qui représente la tête voilée d'Arsinoé II au droit et la double corne d'abondance au revers, avec les lettres ΣΑ, qui renvoient à Salamine, et la légende ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ (*Fig. 6*)<sup>30</sup>. Dans ce même atelier et par le même roi a été émis le tétradrachme d'argent, daté de l'an 5 – LE – (201/200), qui représente au droit la tête de Ptolémée I<sup>er</sup> et au revers l'aigle avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*Fig. 7*)<sup>31</sup>



*Figure 7. Ptolémée V (205/4-181/0), an 5 = 201/2, Salamine (Chypre), Tétradrachme d'argent, 14.02 grammes.*

Tête de Ptolémée I<sup>er</sup> /

Aigle debout à gauche sur un foudre entouré des deux *pilei* des Dioscures avec la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Dans le champ à gauche : date LE (an 5) ; dans le champ à droite : ΣΑ (atelier de Salamine).

D'après *BCCF*, p. 128, n° 23, pl. XIII.

L'attribution à Chypre d'une série de bronzes de Ptolémée VI (181/0-146/5) à la fleur de lotus, symbole qui renvoie à nouveau à Aphrodite, a été étayée par l'iconographie, l'étude de la circulation et la provenance de ces monnaies, qui attestent une origine

27. Lichocka 1986, p. 311-322, surtout p. 319.

28. Mørkholm 1991, p.108.

29. Il faut toutefois noter que l'attribution des symboles aux ateliers correspondants n'est pas toujours une tâche aisée. Voir par exemple la série des bronzes de Ptolémée VI, attribuée par J. Svoronos à l'atelier de Paphos (Svoronos 1904, n°s 1380-1387, pl. XLVII) et à présent classée parmi les émissions d'Alexandrie par S.M. Huston, C.C. Lorber, « A Hoard of Ptolemaic Bronze Coins in Commerce, October 1992 (*CH* 8, 413). Part 1. Bronze Coins of Ptolemy IV and V », *NC* 161, 2001, p. 29 et n. 44. Assez curieusement, les lieux de frappe des deux ateliers sont indiqués par les lettres ΠΑ.

30. Svoronos 1904, n° 1323 (sans date) ; *BCCF*, p. 127, n° 21.

31. Svoronos 1904, n° 1327 ; *BCCF*, p. 128, n° 23.

chypriote <sup>32</sup>. Ces monnaies représentent au droit la tête de Zeus Ammon, et au revers le type de l'aigle aux ailes fermées sur le foudre, avec la fleur de lotus dans le champ à gauche et la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*Fig. 8*).

La situation des ateliers chypriotes dans la structure économique lagide peut être élucidée grâce au témoignage de deux trésors importants, séparés par un écart de deux siècles : le trésor de Meydancikkale, enfoui peu après 250, et celui de Paphos <sup>33</sup>, enfoui au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.



**8.** *Ptolémée VI (181/0-146/5), Chypre, bronze, 48,80 grammes, 39 mm.*

Tête de Zeus Ammon / Aigle debout à gauche sur un foudre ; fleur de lotus dans le champ à gauche et légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

D'après *BCCF*, p. 130, n° 38, pl. XV.

**9.** *Cléopâtre VII et Ptolémée XV Césarion, Chypre, bronze, 14,46 grammes, 29-30 mm.*

Buste de Cléopâtre tenant Césarion / Double corne d'abondance, avec la légende ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ. Dans le champ à droite, monogramme ΚΥΠΡ.

D'après *RPC I*, p. 578, pl. 149, n° 3901.

**10.** *Tibère (14-37 apr. J.-C.), 22-23, bronze, 4,87 grammes, 17-18 mm.*

Tête de Drusus Minor avec la légende DRVSVS CAESAR / Zeus Salaminios à gauche et temple d'Aphrodite à Paphos à droite.

D'après *RPC I*, p. 580, n° 3922.

*Figures 8-10.*

32. Attribués à l'Égypte par Svoronos 1904, n<sup>os</sup> 1396 sq. ; C.C. Lorber, « The Lotus of Aphrodite on Ptolemaic Bronzes », *RSN* 80, 2001, p. 39-52 ; Lorber, 2005, p. 144-145.

33. *IGCH*, 1477 ; Nicolaou, Mørkholm 1976.



Le trésor de Meydancikkale, découvert en 1980 et publié en 1989 par Alain Davesne et Georges Le Rider, a été mis au jour en Cilicie près de Célenderis<sup>34</sup>. Enfoui vers 240-235, il comprenait des tétradrachmes d'argent de Ptolémée I<sup>er</sup> à Ptolémée III, dont la majorité date du règne de Ptolémée II. Sur les 2.157 tétradrachmes, 951 ont été émis dans l'atelier d'Alexandrie (36,7%), ce qui est normal et attendu, le reste du lot se partageant entre les ateliers de Syrie, de Phénicie et de Chypre. Les ateliers chypriotes forment un total de 445 pièces (23,8%), dont 221 monnaies de Kition, 135 de Salamine, 24 de Paphos et 65 chypriotes incertaines, ce qui permet d'envisager une production monétaire chypriote assez importante à partir de Ptolémée II<sup>35</sup>. Si l'on compare le cas de Chypre à celui de l'Asie Mineure, à travers le témoignage des trésors mis au jour à Chypre et enfouis de 265 à 170, dont les trésors d'Ora et de Galatia<sup>36</sup>, il apparaît qu'à Chypre les ateliers monétaires ont fonctionné de façon durable, et peut-être continue, tandis qu'en Asie Mineure la frappe des monnaies lagides était plutôt ponctuelle et limitée<sup>37</sup>.

Un siècle et demi plus tard, le trésor mis au jour en 1964 à Paphos, enfoui très probablement en 96 av. J.-C.<sup>38</sup>, atteste une répartition presque égale entre les monnaies produites à Chypre et celles frappées en Égypte : il est en effet composé de 2.484 monnaies, échelonnées de Ptolémée V à Ptolémée X, dont 1.251 proviennent d'Alexandrie, 497 de Salamine, 465 de Kition et 271 de Paphos<sup>39</sup>.

Les ateliers situés hors d'Égypte, dont Chypre, ont produit des tétradrachmes d'argent qui ont approvisionné d'une manière considérable la masse monétaire lagide. En même temps, la production des monnaies de bronze dans ces ateliers périphériques, destinée à des besoins locaux, paraît aussi importante<sup>40</sup>. Il suffit de mentionner la découverte exceptionnelle de l'atelier monétaire trouvé lors des fouilles de la maison de Dionysos à Paphos, où la mise au jour de flans monétaires et de monnaies frappées atteste une activité monétaire considérable<sup>41</sup>, mais aussi les monnaies provenant des fouilles de Kourion<sup>42</sup>.

Cette économie décentralisée, attestée par l'absence de concentration de la frappe du numéraire royal en métal précieux à Alexandrie, s'explique, en partie, par la longue tradition locale des ateliers chypriotes, comme le souligne G. Le Rider<sup>43</sup>. Cette expérience

---

34. A. Davesne, G. Le Rider, *Le trésor de Meydancikkale*, Paris, 1989.

35. Davesne 2005, p. 184 ; Davesne 1994, p. 16.

36. *IGCH*, 1473 ; *IGCH*, 1474 ; Davesne 2005, p. 185 ; Davesne 1994, p. 17.

37. Davesne 2005, p. 186.

38. Nicolaou, Mørholm 1976, p. 99.

39. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 61-62.

40. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 63.

41. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 63 ; I. Nicolaou, *Paphos II. The coins from the house of Dionysos*, Nicosie, 1990.

42. Cox 1959, p. 6-16, n<sup>os</sup> 29-128.

43. Le Rider, De Callataÿ 2006, p. 63.

chypriote dans la frappe de la monnaie, qui remonte à l'époque des royaumes, procure aux nouveaux souverains l'assurance du bon fonctionnement des ateliers situés à Chypre, tandis que le culte d'Aphrodite prend des dimensions encore plus importantes à l'époque hellénistique, dans le cadre du culte royal.

L'arrêt du fonctionnement de l'atelier de Kition à la fin du règne de Ptolémée X en 105/4 et la diminution considérable de la production de Salamine et de Paphos sous Ptolémée IX *Sôter* II <sup>44</sup> nous amènent à la fin de l'époque hellénistique. Les dernières émissions sont celles aux noms de Cléopâtre VII et de Ptolémée XV *Césarion* en bronze, datées à partir de 47, qui représentent le buste de Cléopâtre tenant Césarion au droit et, au revers, la double corne d'abondance, avec la légende ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ (*Fig. 9*), attribuées à l'atelier de Paphos <sup>45</sup>. Après leur disparition, Chypre deviendra une province impériale, puis, en 22, sénatoriale, changement reflété sur le monnayage local qui devient provincial et peu abondant <sup>46</sup> ; dans sa grande majorité, il est en bronze, principalement destiné à couvrir les besoins locaux.

Les premières émissions romaines chypriotes datent d'Auguste <sup>47</sup>. Par la suite, l'iconographie des émissions chypriotes reflète des influences impériales et locales. Les autorités civiques frappent des monnaies qui représentent toujours le portrait de l'empereur au droit, tandis que le revers renvoie aux cultes locaux, dont le temple d'Aphrodite à Paphos et la statue de Zeus Salaminios. Sous Tibère, les deux types apparaissent sur la même pièce au revers, combinés avec le portrait de Drusus Minor au droit avec la légende DRVSVS CAESAR (*Fig. 10*) <sup>48</sup>. Même si on a proposé de voir dans ces émissions l'unification des ateliers monétaires de Salamine et de Paphos, il paraît plus probable que cette émission a été frappée par Drusus en 22 ap. J.-C., afin de commémorer le droit d'asile accordé aux sanctuaires des deux cités <sup>49</sup>.

Sous Claude (41-54 ap. J.-C.), les émissions représentent au revers le nom du *Koinon Kypriôn* en lettres grecques, ΚΟΙΝΟΝ ΚΥΠΡΙΩΝ, dans une couronne de laurier, ce qui laisse entendre que l'empereur a délégué au *koinon* la responsabilité de la frappe des émissions en bronze (*Fig. 11*) <sup>50</sup>. Par contre, la frappe des monnaies en métal précieux, dont l'or et l'argent, avait lieu *a priori* dans la capitale de l'Empire, et Rome en constituait le seul fournisseur. Les seules exceptions sont peut-être les émissions en argent de Vespasien (69-81 ap. J.-C.), datées des trois dernières années de son règne (an 8 = 75/6 ; 9 = 76/7 ; 10 = 77/8), attribuées à Chypre par les choix iconographiques du revers, comme la

---

44. Amandry 1987, p. 17.

45. *RPC I*, p. 578, n<sup>os</sup> 3901-3903 ; *BCCF*, p. 136-137, n<sup>os</sup> 70-71.

46. Amandry 1993, p. 18 ; Amandry 1987, p. 17.

47. Amandry 1987, p. 17-32 ; *RPC I*, p. 576-578, n<sup>os</sup> 3904-3916.

48. Amandry 1987b, p. 19-21 ; *RPC I*, p. 580, n<sup>os</sup> 3921-3922.

49. Amandry 1995, p. 12 ; Parks 2004, p. 64-68.

50. Amandry 1995, p. 12 ; Parks 2004, p. 68-72 ; *RPC I*, 3927-3931.

représentation de Zeus Salaminios (*Fig. 12*)<sup>51</sup>. La fabrication et l'étalon de ces monnaies permettent de proposer qu'elles n'ont pas été produites à Rome ou en Syrie, mais qu'elles ont été fabriquées à l'est, peut-être à Chypre<sup>52</sup>. La série a été accompagnée, en l'an 8, par une émission de bronzes qui reste fidèle à l'iconographie locale du Zeus et du temple d'Aphrodite (*Fig. 13*)<sup>53</sup>.



**11.** Claude (41-54 apr. J.-C.), Bronze, 25,90 grammes, 33-34 mm.

Tête aurée de Claude avec la légende TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP / KOINON KYPIPIΩN.

D'après *RPC I*, p. 580, n° 3927.

**12.** Vespasien (69-81 apr. J.-C.), an 9 = 76/7, tétradrachme d'argent, 12,42 grammes, 23-24 mm.

Tête aurée de Vespasien. Légende : ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΟΥΕΚΠΑΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ / Zeus Salaminios debout, appuyé sur son sceptre qu'il tient de la main gauche, sur lequel est perché un aigle, et tenant une phiale de la main droite. Légende : ΕΤΟΥC ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ Θ (an 9).

D'après *RPC II*, p. 263, n° 1804.

**13.** Vespasien (69-81 apr. J.-C.), an 8 = 75/6, bronze, dupondius ou as, 11,61 grammes, 26-27 mm.

Tête aurée de Vespasien. Légende : ΟΥΕΚΠΑΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ / Temple d'Aphrodite à Paphos. Légende : KOINON KYPIPIΩN ΕΤΟΥC Η (an 8).

D'après *RPC II*, p. 265, n° 1821.

*Figures 11-13.*

51. Amandry 1995, p. 12-13 ; Amandry 1993, p. 9-10 ; Parks 2004, p. 86-96 ; *RPC II*, p. 263-264, n°s 1801-1815.

52. B. Helly, « Monnaies de Vespasien frappées à Chypre », dans *Salamine de Chypre. Histoire et archéologie. État des recherches*, Paris, 1980, p. 293-311 ; Parks 2004, p. 94.

53. Amandry 1995, p. 13 ; Amandry 1993, p. 10 ; Parks 2004, p. 79-85 ; *RPC II*, p. 265, n°s 1818-1826.

Pendant la période romaine, il apparaît que Chypre avait besoin de plus de numéraire ; les contremarques qui, en règle générale, ont pour mission de revalider les monnaies retirées de la circulation <sup>54</sup>, caractérisent le monnayage chypriote de la période romaine, en accordant une deuxième vie aux monnaies qui n'avaient plus cours légal, même un siècle après leur émission <sup>55</sup>. Probablement placées sous l'autorité de l'administration provinciale, comme en témoignent les légendes en latin <sup>56</sup>, les contremarques montrent peut-être le besoin d'encore plus de numéraire sous Auguste, Tibère, Claude, Galba, Domitien, Trajan, Hadrien et Marc-Aurèle (*Fig. 14*) <sup>57</sup>.

*Figure 14. Contremarque circulaire à la tête de Marc-Aurèle (161-180 apr. J.-C.) sur un tétradrachme d'argent de Vespasien, placée au niveau du cou au droit, avec la légende ANTO(ninus) C(os) I(mperator) V ou VI.*

D'après Howgego 1985, p. 294, n° 844,  
et Amandry 1993, p. 17, n° 14).



Sous les Sévères, et plus précisément sous Sévère Alexandre (222-235 apr. J.-C.), Chypre arrête de frapper monnaie <sup>58</sup>. Pendant la période romaine Chypre a fonctionné comme un atelier isolé par la mer, plus petit que les autres provinces de l'est, avec un seul atelier de frappe qui se situait dans la capitale administrative, à Nea Paphos <sup>59</sup>. La circulation des monnaies civiques et provinciales importées des autres provinces de l'est y est également attestée <sup>60</sup>. La prédominance des monnaies de Syrie, de Phénicie et de

54. Voir par exemple la contremarque de Caracalla sur une monnaie en bronze de Claude qui témoigne de la circulation de ces monnaies à l'époque des Sévères (Michaelidou-Nicolaou 1986, p. 214), mais aussi la circulation des émissions en argent des Flaviens à la même époque (Howgego 1985, p. 294-295, nos 845-848, pl. 32). D'après Parks (2004, p. 154-156), les contremarques renforçaient à Chypre la circulation monétaire, permettaient aux empereurs de commémorer des événements importants en évitant les frais de la frappe de séries nouvelles et donnaient aux espèces une nouvelle valeur.

55. Parks 2004, p. 158.

56. Parks 2004, p. 112.

57. Michaelidou-Nicolaou 1986, p. 208-212, nos 1-42 ; Michaelidou-Nicolaou 1993, p. 24 ; Amandry 1993 ; Nicolaou 1996, p. 195-197, nos 4-20 ; Parks 2004, p. 112, 135 et 156-159.

58. Parks 2004, p. 135 et 158.

59. D'après Parks 2004, p. 164, la mise en rapport de l'iconographie de Zeus avec l'atelier de Salamine paraît peu probable.

60. Nicolaou 1990 ; Cox 1959 ; Parks 2004, p. 137.

Judée reflète des routes commerciales entre ces régions <sup>61</sup>, même si le seul monnayage ne suffit pas à en rendre compte.

### Conclusion

L'expérience en matière de monnaie des rois de Chypre, pendant les deux siècles de l'époque dite des royaumes, a été appréciée par les Lagides. Cette reconnaissance est attestée par le témoignage des trésors qui nous renseignent sur la circulation monétaire : les Lagides ont confié l'émission du numéraire royal en métal précieux aux ateliers chypriotes et pas seulement à Alexandrie.

Le passage d'un monnayage royal local, à l'époque des royaumes, à un monnayage royal de caractère international avec les Ptolémées prendra des dimensions plus restreintes après 30 av. J.-C., date qui inaugure l'époque romaine à Chypre. L'île apparaît moins importante par rapport aux autres provinces de l'est pour la production monétaire, et un seul atelier semble actif, dans la capitale administrative de l'île, à Nea Paphos. Rome demeure le fournisseur de numéraire en métal précieux, tandis que la production locale, *a priori* en bronze, semble par moments insuffisante, ce qui explique la pratique des contremarques impériales et locales, témoignant de la présence de Chypre dans un cadre régional au sein d'un véritable empire.

*Centre de Recherche de l'Antiquité Grecque et Romaine (KERA, Athènes),  
et Open University of Cyprus*

### ABRÉVIATIONS

<i>ANSMN</i>	<i>American Numismatic Society Museum Notes.</i>
<i>ANSNNM</i>	<i>American Numismatic Society Numismatic Notes and Monographs.</i>
<i>AIIN</i>	<i>Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica.</i>
<i>BCCF</i>	L. Michaelidou, E. Zapiti, <i>Coins of Cyprus. From the Collection of the Bank of Cyprus Cultural Foundation</i> , Nicosie, 2009.
<i>NC</i>	<i>Numismatic Chronicle.</i>
<i>RSN</i>	<i>Revue Suisse de Numismatique.</i>
<i>IGCH</i>	M. Thompson, O. Mørkholm, C.M. Kraay, <i>An Inventory of Greek Coin Hoards</i> , New York, 1973.
<i>RPC I</i>	A. Burnett, M. Amandry, P. P. Ripollès (eds.), <i>Roman Provincial Coinage. Vol. I. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC–AD 69)</i> , Londres et Paris, 1992.
<i>RPC II</i>	A. Burnett, M. Amandry, I. Carradice (eds.), <i>Roman Provincial Coinage. Vol. II, From Vespasian to Domitian (AD 69–96)</i> , Londres et Paris, 1998.

---

61. Michaelidou-Nicolaou 1993, p. 20, à propos du trésor de 22 monnaies mis au jour en 1985 dans la Maison d'Orphée à Paphos, enfoui vers le milieu du II<sup>e</sup> s. après J.-C. (ca. 158/9 ?) : neuf d'entre elles étaient des émissions de Ptolémaïs, Ace, Phasélis, Judée, Nabatée, Césarée et Antioche. Voir également Parks 2004, p. 156-159.

## BIBLIOGRAPHIE

- AMANDRY (M.), 1987a, « Le monnayage julio-claudien à Chypre. I. Auguste », *CCEC* 7, p. 17-31.
- AMANDRY (M.), 1987b, « Le monnayage julio-claudien à Chypre. II. Tibère », *CCEC* 8, p. 17-25.
- AMANDRY (M.), 1993, *Coinage Production and Monetary Circulation in Roman Cyprus*, BCCF, Nicosie.
- AMANDRY (M.), 1995, « Le monnayage provincial chypriote », *CCEC* 23, p. 10-15.
- COX (D. H.), 1959, *Coins from the Excavations at Curium, 1932-1953*, New York.
- DAVESNE (A.), 1994, « Production et circulation des monnaies des premiers Ptolémées à Chypre », *CCEC* 22, p. 13-18.
- DAVESNE (A.), 2005, « Les monnaies des premiers Ptolémées en Asie Mineure et à Chypre », dans Duyrat, Picard 2005, p. 177-187.
- DE CALLATAÏ (F.), 2005, « L'instauration par Ptolémée I<sup>er</sup> Sôter d'une économie monétaire fermée », dans Duyrat, Picard 2005, p. 117-134.
- DUYRAT (F.), PICARD (O.) eds., 2005, *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine*. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002, Le Caire (*Études Alexandrines* 10).
- HOWGEGO C.J., 1985, *Greek Imperial Countermarks. Studies in Provincial Coinage of the Roman Empire*, Londres, Royal Numismatic Society, Special Publication n° 17.
- LE RIDER (G.), DE CALLATAÏ (F.), 2006, *Les Séleucides et les Ptolémées. L'héritage monétaire et financier d'Alexandre le Grand*, Paris.
- LICHOCKA (B.), 1986, « La statue d'Aphrodite sur les monnaies de Ptolémée III », *Iconographie classique et identités régionales*, Actes du Colloque International, Paris 26 et 27 mai 1983, p. 311-322 (*BCH Suppl.* XIV).
- LORBER (C. C.), 2005, « Development of Ptolemaic Bronze Coinage in Egypt », dans Duyrat, Picard, 2005, p. 135-157.
- MICHAELIDOU-NICOLAOU (I.), 1986, « Cypriot bronze Greek Imperial countermarked coins », dans I.A. Carradice (éd.), *Actes du 10<sup>e</sup> Congrès International de Numismatique*, Publication n° 11, Londres, p. 206-215.
- MICHAELIDOU-NICOLAOU (I.), 1993, « Four Ptolemaic/Roman Hoards from Cyprus », *NC* 153, p. 11-29.
- MØRKHOLM (O.), 1991, *Early Hellenistic coinage: from the accession of Alexander to the Peace of Apamea (336-188 B.C.)*, Cambridge.
- NICOLAOU (I.), 1996, « Προσθήκες στα υστεροσημασμένα νομίσματα που βρίσκονται στην Κύπρο », dans *Χαρακτήρ. Αφιέρωμα στη Μάντω Οικονομίδου*, Athènes, p. 194-197.
- NICOLAOU (I.), MØRKHOLM (O.), 1976, *Paphos I. A Ptolemaic coin hoard*, Nicosie.
- NICOLET-PIERRE (H.), 2002, *Numismatique grecque*, Paris.
- PARKS (D.), 2004, *The Roman Coinage of Cyprus*, Nicosie.
- PICARD (O.), 2003, « La création d'un Royaume : les Lagides », dans O. Picard, F. De CallataÏ, F. Duyrat, G. Gorre, D. Prévot, *Royaumes et cités hellénistiques des années 323-55 av. J.-C.*, Paris, p. 17-44.
- SVORONOS (J.), 1904, *Τὰ νομίσματα τοῦ κράτους τῶν Πτολεμαίων*, Athènes.
- TROXELL (H.A.), 1983, « Arsinoe's Non-Era », *ANSMN* 28, p. 65-70.
- WILL (É.), 1979, *Histoire politique du monde hellénistique (323-30 av. J.-C.)*, I. *De la mort d'Alexandre aux avènements d'Antiochos III et de Philippe V*, Nancy.